



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Risques

CARTOGRAPHIE DE LA DIRECTIVE INONDATION TRI DE DUNKERQUE RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2013

1) Introduction

M. Dujardin (Sous-préfecture de Dunkerque)
M. Lalart (DDTM du Nord)
M. Brassart (DREAL Nord – Pas-de-Calais)

2) Présentation

Mme Bertaux-Valère (DREAL Nord – Pas-de-Calais)

3) Principaux thèmes abordés lors des échanges

– Cohérence internationale

Il est rappelé que les états voisins, dans le cadre de la transposition de la directive, n'ont pas réalisé d'évaluation préliminaire des risques inondation ni d'identification de territoires à risques importants. Concernant la typologie de risque submersion marine, chaque pays définit sa propre méthodologie et ne prend pas les mêmes hypothèses de référence. La France utilise une surcote du niveau marin à l'horizon 2100 liée au changement climatique qui est de 60 cm alors que l'exemple de 1,00 m aux Pays-Bas est cité par ailleurs.

Ces questions font l'objet de partage d'expérience dans le cadre de la Commission Internationale de l'Escaut, néanmoins aucune harmonisation internationale de ces hypothèses n'est pas envisagée à court terme.

Il est précisé qu'un Plan de gestion des Risques faitier, rédigé collégalement par les états concernés, définira les orientations générales qui seront déclinées dans chaque État en fonction de ses caractéristiques propres.

– Gestion de l'urbanisme

La question du porter à connaissance des cartes des TRI et de ses conséquences est abordée, notamment au regard des assurances. Le porter à connaissance ne doit engendrer aucune augmentation des primes d'assurances exigées.

Au niveau de l'urbanisme Il est demandé la prise en compte de zones d'intérêt stratégique qui doivent permettre de garantir la possibilité de construire en zone de submersion marine.

L'étude de submersion marine a été utilisée pour la détermination des aléas dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Littoraux. C'est cette démarche PPRL qui déterminera en fonction des risques les possibilités d'aménagement sous réserve de prescriptions. Concernant l'événement extrême, ce dernier apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise

Il peut être précisé que durant la période transitoire, une doctrine sera diffusée lors de la transmission du PAC des cartographies DHI.

– Pédagogie autour du risque naturel

Différentes interventions soulignent la nécessité d'une conscience collective du risque inondation (et du risque naturel au sens large), de construire des stratégies urbaines et d'informer les populations.

– Concomitance de la submersion marine et des débordements de cours d'eau

Il est demandé de justifier la non concomitance de la submersion marine et des débordements de cours d'eau, la submersion marine n'étant pas le seul aléa sur le territoire. L'étude des débordements des watergangs sur le polder des wateringues réalisée par le bureau d'études Hydratec est sur le point d'aboutir (différents scénarios à vocation urbanisme et gestion de crise seront d'ailleurs proposés). Ces 2 études sont complémentaires et ont chacune leur typologie. Le critère de non concomitance du phénomène de submersion marine avec des inondations continentales exceptionnelles est un choix retenu dans le cadre de l'étude régionale sur la submersion marine qui modélise évènements centennaux.

De plus, pour ce premier de la Directive Inondation, la typologie du TRI de Dunkerque (submersion marine) a été fixée il y a plus d'un an et validée par la commission inondation de bassin. A cette époque, l'étude « Hydratec » sur les inondations continentales était loin d'être aboutie. L'étude d'autres typologies pourra être étudiée dans le cadre d'un prochain cycle de la Directive Inondation.

La démarche d'élaboration de la cartographie n'est pas limitante et la stratégie locale de gestion du risque inondation qui devra être élaborée pourra traiter du ruissellement, des pieds de coteaux, des wateringues... Cette stratégie a d'ailleurs vocation à s'inscrire dans la démarche existante du PAPI du SAGE du delta de l'Aa.

– Cohérence étude submersion marine (étude DHI) et cartographie directive inondation (DI)

Un problème de cohérence entre les cartes DI et l'étude DHI est soulevé par certains participants. La DREAL explique qu'une mauvaise version de l'étude a été mise en ligne quelques jours sur le site internet. Cette version de l'étude disposait d'une cartographie sur Dunkerque qui n'était pas la version définitive. L'étude définitive a été correctement mis en ligne sur internet quelques jours plus tard et la cartographie présentée ce jour est bien la seule et unique qui existe.